

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 16 février 2012

Affiché en exécution des articles L. 2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Gabriel ROUSSET, Jacques BRUNEL, Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Bernard MALLET, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD.

Absents excusés : Mme Christine LE FUR, MM. Bernard BLINEAU, Etienne BIED-CHARRETON et Jean-Paul DUBOURGNON qui ont respectivement donné procuration à MM. Joël Fortunier, Bernard Mallet, Marie-Pierre Reynaud et Claude Bourdelle.

Absent : M. Christian CHARRIERE.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

. approuve les travaux de mise aux normes du camping (électricité, eau et voirie) et confie la réalisation de ceux-ci à l'entreprise Régionale de Travaux Publics ;

. prend connaissance du résultat de l'ouverture des plis reçus pour les travaux d'aménagement des abords et voiries de la nouvelle école et est informé que quelques élus ont étudié attentivement le dossier et se sont rendus compte, après examen de l'offre, que des prestations prévues par l'architecte s'avéraient inutiles, erronées (dépose de pavés) ou même surévaluées ; il est donc décidé de reconsidérer le projet et de ne pas autoriser le Maire à signer le marché ;

. est informé que le Conseil général a mis en place un programme de réfection des voiries forestières pour les cantons de St Georges en Couzan et Noirétable et décide de retenir la piste de la Croix de l'Egat au Trésor, la piste de Magnol aux Os et éventuellement la piste de La Loge Dubost, si un accord est trouvé avec un propriétaire ;

. décide d'inscrire des crédits budgétaires, en section d'investissement, pour faire face à des dépenses faites depuis le début de l'année et s'engage à les reporter au budget primitif 2012 ;

. inscrit à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » la somme due (45 € x 2) au titre des exercices 2011 et 2012 à l'Espace VTT-FFC du Massif des Bois Noirs afin de pouvoir régler cette cotisation ;

. décide d'adhérer au Service Assistance à la Gestion des Energies du SIEL pour une période de 6 ans ; cet organisme peut aider la commune en ce qui concerne les consommations des bâtiments, l'éclairage public et pour la mise en œuvre de solutions techniques si besoin ;

. autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande départemental d'achat d'électricité du département de la Loire ;

. approuve, dans le cadre des périmètres de protection des captages, l'acquisition à Mlle PERRAT d'une emprise de 1 430 m² à détacher de la parcelle située au Petit Ermitage, cadastrée section F, n° 2, au prix fixé par le Service des Domaines, soit 2 746 € ;

. décide de consulter des géomètres pour la réalisation d'un lotissement à Seytive sur la parcelle acquise auprès des Consorts GIRAUDIER ;

. donne son accord pour céder à Mme Michèle GIDON les deux parcelles situées aux Baraques, cadastrées section G n° 592, de 5 a 25 ca et n° 593 de 12 a 45 ca, pour un montant de 1 200 € ;

. décide de ne pas accepter la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion des Stations Réémettrices de Télévision de Noirétable et St Just en Chevalet, prévue dans le Schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 28 décembre 2011 ;

. approuve l'extension du Droit de Préemption Urbain aux zones Nh ;

. donne son accord pour octroyer gratuitement la salle des fêtes au Groupement des Sylviculteurs du Haut-Forez à l'occasion de l'Assemblée générale qui se tiendra cette année à Noirétable ;

. approuve la récupération des frais engagés pour la réfection de la voie communale n° 2, après le hameau de Fougerolles, décidée en commun accord avec la commune de Cervières et autorise le Maire à encaisser la recette de 191.80 € ;

. donne son accord pour prendre en charge le coût du transport restant à la charge de l'association Activités Piscine pour les cours de natation mis en place pour les enfants n'ayant pas pu apprendre à nager lorsqu'ils étaient à l'école primaire puisque les sorties n'ont pas été organisées ;
. attribue un bon d'achat de 15 € aux personnes qui s'étaient inscrites au concours de fleurissement 2011 qui n'a pas eu lieu ;
. prend connaissance des recettes du casino pour les mois de décembre et janvier et des chiffres du recensement.

M. le Maire informe les élus que l'Inspection Académique envisage la suppression d'une classe à l'école publique et que plusieurs services publics risquent également de disparaître sur la commune : l'équipe des services techniques de la SNCF de Noirétable ainsi que certaines permanences à la Maison des Services (CLIC, MSA, retraites) alors que cet organisme vient d'obtenir la labellisation Relais Services Publics. D'autre part, il a appris, par le personnel concerné, qu'un poste de direction Education Nationale à l'IME de Saint Thurin serait supprimé ainsi que le service des cartes grises de Montbrison (elles seraient délivrées par la Préfecture de St Etienne). L'Assemblée s'oppose fermement à la suppression de la classe et demande que des délibérations motivées soient prises pour le maintien des services publics ou semi-publics sur Noirétable.

Puis M. le Maire fait un bref résumé de la réunion qui s'est tenue ce matin, à St Germain Laval, en présence des responsables des Communautés de Communes d'Urfé et d'Aix & Isable. Ont été évoqués plusieurs points : le SPANC, les ordures ménagères et la déchetterie, la mise en place d'un Service Technique pour les maîtrises d'œuvre.

Avant de conclure, l'Assemblée est informée du problème d'hébergement des Sans Domicile Fixe dans le local aménagé à la cure et qui ne fonctionne plus depuis septembre 2011 faute de bénévole. Puis M. Gabriel ROUSSET précise qu'un nouveau Contrat de Rivière vient de démarrer ; une journée d'informations se tiendra à Noirétable, la semaine du 4 au 9 juin, avec conférence le soir.

M. le Maire explique qu'il a proposé à Mme SEVE que la petite place aménagée Rue de la Gare, à proximité de sa maison, dont l'espace avait été cédé gracieusement par M. & Mme MONT, soit dénommée Place Claude MONT, lorsque les travaux d'aménagement des abords et de voirie autour de l'école seront terminés. Aussi, il demande l'avis du Conseil municipal qui donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 36.